

LE TAUX DE CHÔMAGE A LÉGÈREMENT AUGMENTÉ

L'emploi sauvé par le rural et l'agriculture

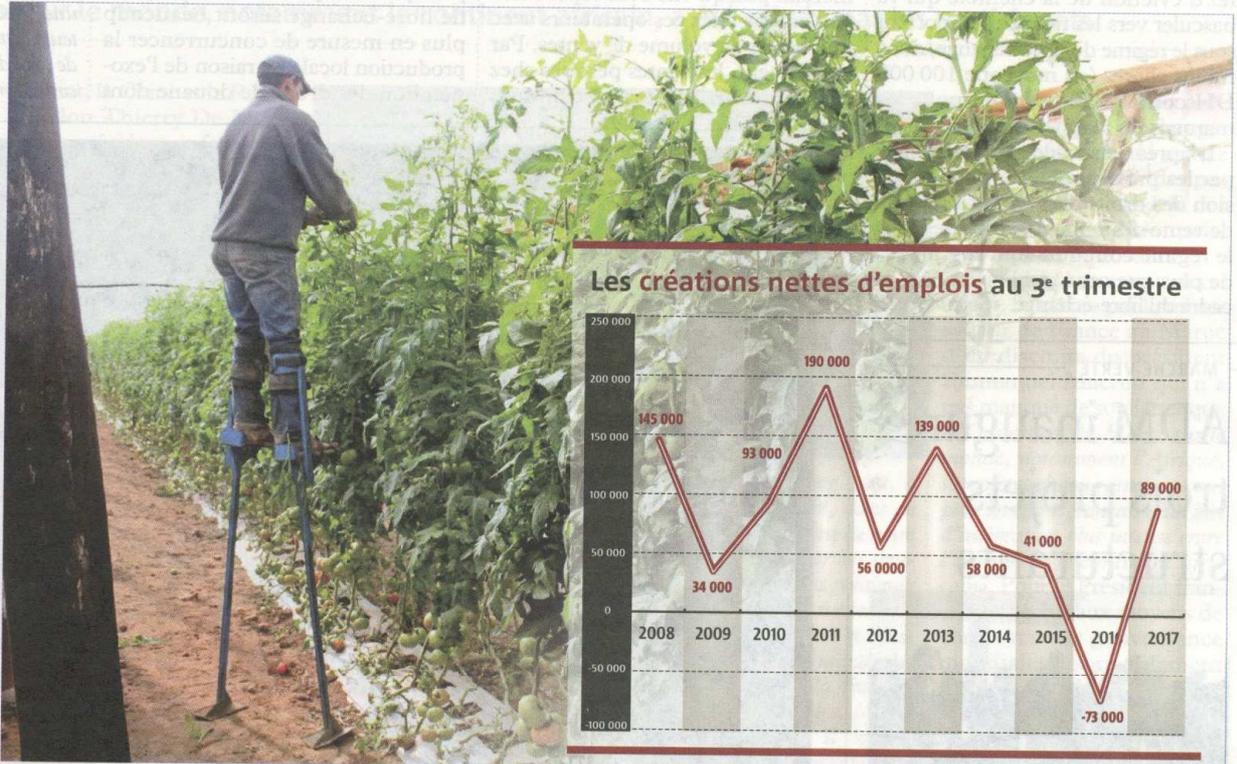
■ Sur les 89 000 emplois créés au troisième trimestre 2017, en glissement annuel, plus des 2/3 l'ont été dans le rural et plus de la moitié dans le secteur primaire ■ Paradoxalement, le sous-emploi a augmenté alors que traditionnellement il baisse lorsque le chômage progresse.

Le marché du travail a évolué positivement au cours du troisième trimestre 2017, avec une création de 89 000 emplois nets en glissement annuel, selon une note du Haut commissariat au plan (HCP). A la même période de 2016, l'économie avait perdu 73 000 emplois nets. Et cependant, ce niveau des créations d'emplois est resté insuffisant puisque le taux de chômage a, malgré tout, augmenté de 10,4% à 10,6%. Ceci s'explique sans doute par le fait que la population active a augmenté plus vite (+1,1%) que la population active occupée (+0,9%). Résultat, en valeur absolue, le nombre de chômeurs s'est accru de 42 000 personnes pour atteindre un effectif global de 1 236 000.

Et contrairement à un phénomène quasi récurrent observable dans ce domaine, le taux de sous-emploi a lui aussi augmenté, passant de 9,7% à 9,9% entre les troisième trimestres 2016 et 2017, touchant ainsi une population de 1 027 000 personnes. Habituellement et par un effet mécanique, le sous-emploi baisse lorsque le chômage augmente et inversement.

60% des emplois créés sont rémunérés

L'autre observation que l'on peut tirer des statistiques du HCP est que les 89 000 emplois nets créés



sur la période considérée l'ont été pour plus de deux tiers (67,4%) en milieu rural et pour plus de moitié (52,8%) dans l'agriculture, forêt et pêche. Le secteur primaire demeure par conséquent, et quoi qu'on dise, un gros contributeur à l'emploi, en particulier en période de bonne campagne agricole. Compte tenu de cette configuration, on aurait pu penser que les emplois créés étaient dominés par les emplois

L'EMPLOI RÉMUNÉRÉ DANS L'EMPLOI TOTAL EST PASSÉ DE 72,6% EN 2006 À PRÈS DE 80% EN 2016. POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE 2017, L'EMPLOI RÉMUNÉRÉ A MÊME ATTEINT 84,3% DU VOLUME GLOBAL DE L'EMPLOI

non rémunérés, partant du constat que les aides familiales sont presque exclusivement localisées en milieu rural et dans les activités agricoles et annexes. Il n'en est rien : sur les 89 000 emplois nets créés au troisième trimestre, 60,7% sont des emplois rémunérés. Il y a là probablement une indication que l'emploi dans l'agriculture et plus généralement dans le monde rural est en train de se transformer sous

l'effet à la fois de la modernisation progressive de cette activité et de l'arrivée de plus en plus massive d'une génération de demandeurs d'emplois plus lettrés, plus diplômés. Il est significatif à cet égard que l'emploi rémunéré dans l'emploi total est passé de 72,6% en 2006 à près de 80% en 2016. Pour le troisième trimestre 2017, l'emploi rémunéré a même atteint 84,3% du volume global de l'emploi. Peut-être y a-t-il là d'ailleurs un des facteurs explicatifs du recul des activités à forte intensité de main-d'œuvre et, subseqüemment, de la faiblesse des créations d'emplois. Cette tendance lourde, qui a commencé à se dessiner depuis quelques années déjà, ira très probablement en s'accroissant, eu égard à la volonté clairement affichée d'encourager les activités à forte valeur ajoutée, prioritairement consommatrices de capital et de ressources humaines hautement qualifiées ■

L'enquête sur le marché du travail s'enrichit de nouveaux indicateurs

L'enquête sur le marché du travail, publiée trimestriellement par le HCP, sera enrichie par de nouvelles informations statistiques à partir de 2018. C'est ce qu'indique le HCP dans un communiqué, dans lequel il explique que cette révision concerne, en fait, l'intégralité des enquêtes permanentes qu'il réalise. Concernant spécifiquement le marché du travail, la réforme a porté

sur deux axes, principalement. Le premier a trait à l'élargissement de l'échantillon enquêté, qui passe de 60 000 à 90 000 ménages. L'objectif ainsi poursuivi est, d'une part, d'assurer une plus grande couverture du territoire et, par conséquent, de conférer une meilleure représentativité à cette enquête ; et, d'autre part, d'informer sur la situation du marché du travail à

l'échelle des 12 régions, comme cela se fait actuellement pour l'IPC, par exemple. Le deuxième axe de la réforme a consisté en l'introduction de nouvelles thématiques dans l'enquête, comme par exemple les niveaux de couverture médicale et de retraite, les inégalités salariales, les caractéristiques des employeurs, les types d'emplois indépendants, etc. ■

S.A.